

## **KIBALI SE DIRIGE VERS UNE PRODUCTION COMPLETE AVEC LA MINE SOUTERRAINE PROCHE DU POINT D'ACHEVEMENT PENDANT QU'UNE DEUXIÈME CENTRALE D'HYDROÉLECTRIQUE EST MISE EN SERVICE**

**Kinshasa, République Démocratique du Congo, 18 avril 2017** – L'exploitation de la mine souterraine de Kibali avec des projections d'une augmentation considérable de la production est en bonne voie, pour une mise en service au cours du troisième trimestre de cette année, a déclaré Mark Bristow, Président Directeur Général de Randgold Resources, lors du point de presse d'aujourd'hui.

La mine prévoit une production d'environ 610 000 onces d'or cette année, contre 585 000 onces en 2016; la production annuelle devrait augmenter à environ 750 000 onces à partir de 2018, quand l'exploitation souterraine sera entièrement fonctionnelle.

Bristow a fait remarquer que Kibali a terminé 2016 avec une performance crédible après avoir fait face à une série de défis opérationnels ainsi que des contraintes imposées par la flexibilité limitée des mines à ciel ouvert. En plus de la résolution de ces problèmes, l'équipe de Kibali a réussi à maintenir le développement de la mine souterraine sur la bonne voie, en construisant et en commandant quatre usines ultrafines dans le circuit métallurgique, ainsi que les travaux progressifs sur la deuxième nouvelle centrale hydroélectrique qui a été mise en service au mois de février de cette année. La troisième et dernière des nouvelles centrales hydroélectriques sont en cours de construction par un groupe des contractants congolais.

« Kibali est resté sur le point de devenir l'une des grandes mines d'or du monde malgré les défis de l'année dernière et l'instabilité du climat politique de la RDC à l'heure actuelle », a-t-il déclaré.

« Randgold garde ses engagement en RDC et est convaincu que son gouvernement, ses politiciens et sa société civile ont la volonté et la capacité de travailler ensemble pour assurer l'avenir du pays. Nous continuons donc à investir dans l'exploration et à ouvrir la voie du développement au nord-est de la RDC comme une nouvelle région minière aurifère majeure. Notre engagement avec le pays et ses habitants est également évident dans nos investissements substantiels dans le développement économique local et les programmes de développement communautaire. Il s'agit notamment des macros et micros-entreprises agroalimentaires conçues non seulement pour assurer la sécurité alimentaire régionale, mais aussi pour créer des produits excédentaires à exporter. »

Toutefois, il est préoccupant de constater que le Gouvernement de la RDC a de nouveau exprimé son intention d'examiner le code minier 2002 avec l'intention claire de maximiser les revenus de l'État, a déclaré Bristow. Cela pourrait avoir un impact très négatif non seulement sur l'industrie minière, mais aussi sur l'économie.

« Maintenant, plus que jamais, la RDC devrait se concentrer sur la conservation de ses investisseurs existants et en attirant des nouveaux. Ce n'est certainement pas le moment de récolter davantage du peu d'investissements existants pour un gain à court terme. J'espère sincèrement que cette fois-ci, le gouvernement impliquera le secteur minier dans l'examen proposé pour obtenir un résultat aux mieux des intérêts de l'économie congolaise ainsi que du secteur minier du pays », a-t-il déclaré.

« Le code existant est en fait bon mais il n'est pas toujours appliqué de manière efficace et il existe encore des nombreuses opérations minières qui ne fonctionnent pas sous le code. Il existe également un certain nombre de problèmes et de défis auxquels les sociétés minières doivent faire face pour rendre les opérations en RDC plus stimulantes. Dans le cas de Kibali, ces problèmes comprennent plus de 200 millions de dollars des crédits de TVA et les trop payés en droits et taxes à l'importation des produits pétroliers. »

### RENSEIGNEMENTS:

Mark Bristow  
Président de Kibali & PDG de Randgold  
+44 788 071 1386

Willem Jacobs  
DG des Opérations de Randgold d'Afrique centrale  
et de L'Est  
+243 820 678 040

Kathy du Plessis  
Relations Investisseurs et Médias de  
Randgold  
+44 20 7557 7738 / [randgold@dpapr.com](mailto:randgold@dpapr.com)

Graham Shuttleworth  
Directeur Financier de Randgold  
+44 779 771 1338

Cyrille Mutombo  
Directeur Pays de Randgold RDC  
+243 990 104 774 / +243 815 842 990

Site web:  
[www.randgoldresources.com](http://www.randgoldresources.com)

### À PROPOS DE KIBALI:

La mine d'or de Kibali est située au nord-est de la République Démocratique du Congo (RDC), à environ 300 kilomètres à l'est d'Isiro, chef-lieu de la province du Haut-Uélé, à 150 kilomètres à l'ouest de la ville frontière Ougandaise d'Arua et à 1 800 kilomètres du port kenyan de Mombasa. Kibali et ses permis miniers associés sont la propriété de Kibali Goldmines SA (Kibali) qui est une joint-venture entre Randgold (45%), AngloGold Ashanti Limited (45%) et SOKIMO (10%). La première coulée d'or a été effectuée au troisième trimestre 2013 à partir des opérations à ciel ouvert et les opérations souterraines devraient être entièrement mises en service au troisième trimestre de 2017. La mine a été développée et exploitée par Randgold.

deux



**NOTE ATTENTIVE RELATIVE AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES:** Sauf pour les informations historiques contenues dans le présent document, les questions discutées dans ce communiqué de presse sont des énoncés prospectifs au sens de l'article 27A de la Securities Act de 1933 des États-Unis et de l'article 21E de la US Securities Exchange Act de 1934, et la législation en valeurs mobilières canadienne applicable. Les énoncés prospectifs incluent, mais sans s'y limiter, les énoncés relatifs au prix futur de l'or, l'estimation des réserves et des ressources minérales, la réalisation des estimations des réserves minérales, le calendrier et le montant de la production future estimée, les coûts de production, La détermination de la réserve et les taux de conversion des réserves. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie tournée vers l'avenir telle que « volonté », « plans », « attente » ou « ne s'attend pas », « est attendu », « budget », « planifié » « Estimations », « prévisions », « intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variantes de ces mots et expressions, ou déclarer que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « Serait », « pourrait » ou « sera pris », « se produira » ou « sera atteint ». Les hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés sont à leur tour fondées sur des facteurs et des événements qui ne sont pas sous le contrôle de Randgold Resources Limited (« Randgold ») et rien ne garantit qu'ils se révèlent corrects. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Randgold soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris Non limité : aux risques liés aux opérations minières, y compris les risques politiques et l'instabilité et aux risques liés aux opérations internationales, les résultats réels des activités d'exploration actuelles, les conclusions des évaluations économiques, les changements dans les paramètres du projet à mesure que les plans continuent d'être affinés ainsi que ces facteurs discutés dans les dépôts de Randgold d'après la Securities and Exchange Commission des États-Unis («SEC»). Bien que Randgold ait tenté d'identifier des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent entraîner des résultats qui ne sont pas attendu, estimés ou prévus. Rien ne garantit que de tels énoncés se révèlent exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans de tels énoncés. En conséquence, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Randgold ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs dans le présent document, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. **NOTE DE PRUDENCE AUX INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS:** La SEC permet aux entreprises, dans leurs dépôts auprès de la SEC, de ne divulguer que des réserves de minerai prouvées et probables. Nous utilisons certains termes de ce rapport, tels que « ressources », que la SEC ne reconnaît pas et nous interdit strictement d'inclure dans nos dépôts auprès de la SEC. Les investisseurs sont priés de ne pas supposer que tout ou partie de nos ressources seront converties en réserves qui sont qualifiées de « réserves prouvées et probables » aux fins du Guide de l'industrie numéro 7 de SEC.